Budget 2000 : autres sections

1998/2187(BUD) - 23/03/1999 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

En adoptant le rapport de Mme Edith MÜLLER (Verts, D) sur les orientations budgétaires 2000 pour les autres institutions, le Parlement européen estime que le volume du budget des institutions ne représente pas un objectif de dépense mais un plafond absolu qui ne saurait être dépassé. Il invite toutes les institutions à lui présenter un bilan des postes permanents et temporaires libérés au cours de l'exercice 1999 à la suite des départs naturels ainsi que la liste des lauréats de concours susceptibles de pourvoir aux postes vacants. En ce qui concerne spécifiquememt le budget du Parlement, celui-ci estime qu'il appartient aux institutions logées dans les bâtiments du Parlement d'assumer leurs coûts financiers (est visé l'installation d'un économat dont le coût s'élèverait à 3,8 millions d'Euros). Il invite en outre le Conseil à approuver dans les meilleurs délais la proposition de statut des députés au Parlement européen ainsi que la proposition de statut des assistants et à tenir compte de cet objectif dans l'état prévisionnel de l'an 2000.